

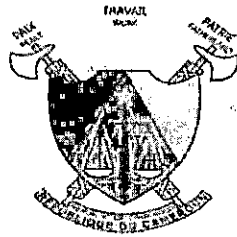
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX – TRAVAIL – PATRIE

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-REY

PREFECTURE DE TCHOLLIRE

SECRETARIAT PARTICULIER



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE – WORK – FATHERLAND

NORTH REGION

MAYO-REY DIVISION

TCHOLLIRE DIVISIONAL OFFICE

PRIVATE SECRETARIAT

Additif N°01/A/D47/SP/CPDM-MR du 14 février 2024 portant modification de la date d'ouverture des plis des Dossiers d'Appels d'Offres N°01/AONO/D47/SPICPDM-MR du 23 janvier pour les travaux des habitations de la résidence du Sous-préfet de l'arrondissement de Touboro, - Région du Nord le Département du Mayo-Rey (en procédure d'urgence).

AU LIEU DE :

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat Particulier du Préfet du Mayo Rey au plus tard le 16 février à 14h00 heures, heure locale. Elle devra porter la mention :

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 16 février à 14h00 heures par la Commission Départementale de Passation des Marchés du Mayo-Rey à la préfecture de Tcholliré. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

LIRE :

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat Particulier du Préfet du Mayo Rey au plus tard le 22 février à 14h00 heures, heure locale. Elle devra porter la mention :

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 22 février à 14h00 heures par la Commission Départementale de Passation des Marchés du Mayo-Rey à la préfecture de Tcholliré. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

NB : les articles relatifs à la remise des offres et à l'ouverture se retrouvant dans le RPAO connaîtront les mêmes modifications

Le reste sans changement

Ampliations

- ❖ MINAT/ YDE
- ❖ ARMP/ NO
- ❖ SOUS-PREFET/TOUBORO
- ❖ DDMINMAP / MR
- ❖ DDMINDCAF / MR
- ❖ DDMINEPAT / M-R
- ❖ AFFICHAGE
- ❖ CHRONO/ ARCHIVES



Le préfet (Autorité contractante)

Amidou Jermis